

AVIS DE COURSE
REGATE DE LA FINANCE
1er au 3 juin 2018 – Le Havre

PREAMBULE :

RAPPEL DES REGLES FONDAMENTALES (RCV 2017/2020)-CHAPITRE 1

1) AIDER CEUX QUI SONT EN DANGER.

Un voilier doit ou un concurrent doit apporter toute l'aide possible à tout navire ou à une personne en danger.

2) NAVIGATION LOYALE.

Un voilier et son propriétaire doivent concourir selon les principes reconnus de sportivité et de jeu loyal. Un voilier peut être pénalisé selon cette règle seulement s'il est clairement établi que ces principes ont été bafoués.

3) ACCEPTATION DES REGLES.

En participant à une course régie selon les présentes règles de course, chaque concurrent et propriétaire de voilier accepte :

a) d'être soumis à ces règles.

b) d'accepter les pénalités infligées et toute autre mesure prise d'après les règles ,sous réserve d'appel et de révision qu'elles prévoient, en tant que conclusion définitive de toute affaire dans le cadre de ces règles; et en respect d'une telle décision, de ne pas recourir à toute cour ou tribunal non prévu par les règles.

4) DECISION DE COURIR.

Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course.

CHANGEMENT DES REGLES DE CLASSE J80 :

L'organisation se réserve le droit de modifier certains articles si des changements sont opérés par la Classe lors de l'édition 2018 des Règles de Classe.

1 - ORGANISATION TECHNIQUE ET SPORTIVE

La Société des Régates du Havre (SRH) est seule en charge de l'organisation technique et sportive de la Régate de la Finance, qui se déroulera les 1,2,et 3 juin 2018 au Havre.

2 - ORGANISATION EVENEMENTIELLE A TERRE

La Société *COM & SEA* est seule en charge de l'organisation événementielle à terre de la Régate de la Finance 2018.

3 - REGLEMENTS

3.1 : L'épreuve de la Régate de la Finance 2018 est régie par les textes en vigueur des documents suivants :

- a) Les règles de course de l'International Sailing Federation (ISAF 2017/2020).
- b) Les prescriptions de la Fédération Française de Voile (F.F.V.).
- c) Le RIPAM entre les heures légales de coucher et de lever du soleil.
- d) Les règles de jauge et règles sportives, de la Classe J80, édition 2018 avec les avenants, certains articles étant modifiés par le présent Avis de Course.
- e) Le présent Avis de Course.
- f) Les Instructions de Course et leurs annexes.
- g) Les avenants aux Instructions de Course.

Chaque règle énumérée ci-dessus prévaut sur la précédente.

Seuls les documents énumérés en 3.1, les notes et les prescriptions écrites signées par le Président du Comité de Course et/ou le Président du Comité de Réclamation ont une valeur officielle.

3.2 : L'inscription d'un voilier ou d'un équipage implique, en ce qui concerne l'application ou l'interprétation des textes ou documents cités ci-dessus et le règlement des litiges s'y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les règles de l'ISAF.

4 - PROGRAMME

Vendredi 1^{er} juin 2018

- 09h00 - Accueil chaîne d'inscription à la Société des Régates du Havre (SRH).
- Début de marquage des coques, des inventaires et des différents contrôles.

Samedi 2 juin 2018

- 08h15 - Briefing des skippers à la SRH.
09h30 - Mise à disposition du comité de course pour la Course n°1, le reste du programme est en annexe.

Dimanche 3 juin 2018

- 08h00 - Briefing des skippers sous la tente d'accueil.
09h00 - Mise à disposition du comité de course pour départ course. Le Programme est en annexe.

Il ne sera pas donné de départ le dimanche 3 juin après 11h00

4.1 : PRESENCE DES BATEAUX

Les bateaux seront présents dans le Port du Havre au plus tard le jeudi 31 mai 2018 à 9h00 pour le marquage des coques et les différents contrôles.

4.2 : PARCOURS:

De type Banane ou Côtier, les parcours définitifs seront précisés dans les Instructions de Course.

5 - BATEAUX AUTORISES A COURIR.

CLASSE MONOTYPE

5.1 : Voiliers admis

L'épreuve est ouverte aux « J80 ».

Les « J80 » seront fournis par la société des Régates du Havre par le biais de COM & SEA, et seront attribués aux équipages par tirage au sort, en présence d'une personne de COM & SEA et/ou de la SRH.

Les concurrents conserveront le bateau attribué lors du tirage au sort pendant tout l'événement. Les concurrents devront procéder à l'inventaire de leur voilier dès que ce dernier leur sera attribué.

Il ne sera plus accepté de réclamations concernant le matériel mis à disposition deux heures après le tirage au sort.

5.2 : Modifications aux règles de classe J80

Il n'y a pas de limite de poids maximale pour l'équipage et l'équipage sera composé de 5 personnes maximum.

5.3 : Voiles

Les voiles autorisées à bord sont les voiles fournies par la société des Régates du Havre. Seul le spinnaker pourra être changé à condition qu'il respecte les règles de classe.

6 - EQUIPAGE

COM & SEA rappelle que « LA REGATE DE LA FINANCE » est un événement dans lequel la convivialité et l'esprit sportif doivent être préservés. La Régate est conçue et réservée en priorité aux personnels de la Finance, recruter "trop" de "professionnels de la voile" serait contraire à l'esprit de la course... Les "professionnels de la voile" sont principalement admis à la Régate de la Finance dans le but d'assurer un maximum de sécurité aux participants et permettre aux "amateurs" de progresser et de se familiariser aux techniques et aux règles de course.

6.1 : COMPOSITION DES EQUIPAGES

Membres du Personnel : 2/3 au minimum de l'équipage doit être formé par les membres du personnel de la société engageant un bateau, ou par des personnes pouvant justifier d'une collaboration professionnelle avec la dite société.

Cette collaboration professionnelle ne doit pas avoir pour objet la pratique de la voile ou tout autre objet connexe. Les personnes citées ci-dessus ne peuvent être concernées par le paragraphe ci-dessous.

Professionnels : 1 seul "professionnel de la voile" est autorisé par équipage.

(Hors membres du personnel de l'entreprise comme désigné ci-dessus)

S'entend comme professionnel toute personne figurant en tant que skipper ou ayant été équipier de skippers figurant sur les documents 2015/ 2016/2017 suivants :

- Liste d'Athlètes de Haut Niveau (Habitable et PO) de la FFV
- Transatlantiques (Route du Rhum, Transat Jacques Vabre, Transat Classique,..)
- Course autour du Monde (Around Alone, Vendée Globe, Volvo Race,...)
- Records (Tours du monde, Traversée de l'Atlantique, ...)
- Les Championnats de France Habitable FFV (Solitaire, Course au Large, Match Racing, Equipage)
- Classements FICO et ORMA (multicoques et monocoques)
- Tour de France à la Voile
- Spi Ouest France

6.2 : CONFORMITE DE LA COMPOSITION DES EQUIPAGES

Il appartient à chaque équipage participant d'être en mesure d'apporter la preuve qu'il est bien conforme à la définition de l'article 6.1.

6.3 : NOMBRE D'EQUIPIERS EMBARQUES, SKIPPERS INCLUS

Classe MONOTYPE : de 4 à 5 personnes.

Le changement d'équipage est autorisé pendant l'épreuve sous réserve de l'accord du Président du Comité de Course et qu'il respecte les modalités d'embarquement définies dans les Instructions de Course.

7 - CLASSEMENTS

7.1 : SYSTEME DE CLASSEMENT

Application de l'article A.22 " Système de points a minima " de l'Annexe A des RCV".

Nombre de courses prévues si les conditions météo le permettent : 5 courses.

Toutes les courses ont le même coefficient : 1

Si plus de trois courses sont courues, la plus mauvaise place de chaque voilier sera retranchée du résultat final.

La Régate de la Finance sera validée si 1 course au minimum a été courue.

7.2 : EGALITES

Application de la règle A.2.3 de l'annexe A des RCV.

7.3 : PENALITES

Infractions aux règles du Chapitre 2 : Application des règles 44.1 et 44.2 des RCV (720°).

8 - TROPHEES – PRIX

8.1 : TROPHEE : Il est attribué au premier équipage vainqueur de la flotte J80
Il est basé sur le classement, entre eux et en temps réel, des monotypes « J80».

8.2 : PRIX DE LA MEILLEURE EQUIPE

Ce prix ne sera attribué que si trois équipes au moins disputent la Régate.

- Une équipe est créée quand une société inscrit deux bateaux sous un même nom ou faisant partie du même groupe. Une société pourra constituer plusieurs équipes.
- La composition des équipes devra être confirmée au plus tard lors de la chaîne d'inscription, aucune modification des équipes ne sera acceptée ultérieurement. La composition définitive des équipes sera annoncée par affichage au panneau officiel de l'épreuve.
- Le vainqueur sera l'équipe qui, par addition des points de ses deux bateaux, aura cumulé le plus petit résultat.

8.3 : AUTRES PRIX

Si d'autres Prix sont remis lors de la remise des prix, les modalités seront définies dans les Instructions de Course ou par voie d'affichage sur le panneau officiel pendant l'épreuve.

9 - INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription : 30 avril 2018

Inscription d'un équipage : 3500 Euros HT
comprenant la mise à disposition d'un voilier « J80 » pendant 3 jours.

Inscription par navigant : 150 € HT
(incluant tous les repas, collations et animations prévus au programme pendant 3 jours)

Inscription par non -navigant : 150 € HT
(incluant tous les repas, collations et animations prévus au programme pendant 3 jours)

Ne pourront prendre le départ de la Régate que les équipages en règle au niveau de leur inscription et des règlements sportifs.

CONDITIONS D'ANNULATION DES INSCRIPTIONS :

- Si l'annulation de l'inscription d'un bateau intervenait avant le 1er février 2018, COM & SEA remboursera le droit d'inscription versé pour le bateau, sous déduction de 1500 €uros HT. Si l'annulation de l'inscription d'un bateau intervenait avant le 1^{er} mars, COM & SEA remboursera le droit d'inscription versé pour le bateau, sous déduction de 2475 Euros HT. Ces montants seront dus à COM & SEA pour dédommagement des frais occasionnés. Si l'annulation intervenait à partir du 15 mars 2018, la totalité de l'inscription du bateau sera due à COM & SEA.
- Pour toute annulation d'inscription d'un navigant ou d'un non-navigant avant le 23 avril 2018, COM & SEA remboursera les droits d'inscription versés sous déduction d'un montant de 50 Euros HT par navigant ou non-navigant annulé. Ce montant par navigant ou non-navigant sera dû à COM & SEA pour dédommagement des frais occasionnés. Si l'annulation de ces inscriptions intervenait à partir du 23 avril 2018, la totalité des inscriptions des navigants et non-navigants sera due à COM &SEA.

10 - PUBLICITE

L'épreuve sera inscrite en catégorie C.

11 - LICENCES SPORTIVES FFV

Les membres d'équipage français résidants en France doivent être titulaires d'une licence sportive 2018 de la Fédération Française de Voile. Les membres d'équipage étrangers doivent être titulaires d'une licence de leur fédération de voile 2018 équivalente à la licence fédérale Française.

Pour les membres d'équipage français ou étrangers ne détenant pas de licence, des licences "temporaires de compétition" pourront être délivrées par la SRH à partir du vendredi 1^{er} juin 2018, sur présentation d'un certificat médical d'aptitude sportive à la voile de compétition.

12 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION

Si pour quelque motif que ce soit la SRH et la Société COM & SEA, ne peuvent organiser la Régate de la Finance les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018 au Havre, la SRH et la Société COM & SEA se réservent le droit de déplacer la course dans un autre port et/ou à une autre date. Ce changement de port et/ou ce changement de date ne peuvent en aucun cas constituer un motif d'annulation des inscriptions.

13 - INFORMATIONS GENERALES

COM & SEA

Véronique MARTIN – David RICHARD

Cap Sud 2 – Bâtiment E

15 rue Henri Lemarié

35 400 Saint Malo

Tel : 02.23.52.28.28

Fax : 02.23.52.28.29

E-mail : contact@comandsea.fr

ANNEXE

PROGRAMME

Vendredi 1^{er} juin 2018 :

Journée consacrée à la chaîne d'inscription et aux entraînements libres des équipages.

- 09h00 Ouverture de la chaîne d'inscription à la Société des Régates du Havre.
Inventaire des bateaux, début du marquage des coques et des différents contrôles.
Entraînement libre des équipages.
- 19h00 Cocktail de Bienvenue à la Société des Régates du Havre (SRH)

Samedi 2 juin 2018 :

- 07h45 Accueil et petit déjeuner des équipages à la Société des Régates du Havre.
08h15 Briefing des skippers.

1^{ère} course

- 09h30 Mise à disposition du Comité de Course pour le départ de la 1^{ère} course-
Parcours côtier.**
- 12h30 Déjeuner des équipages

2^{ème} course

- 15h00 Mise à disposition du Comité de Course pour le départ de la 2^{ème} course-
Parcours côtier ou banane.**

3^{ème} course À suivre, parcours banane ou parcours côtier.

- 18h30 Arrivée ligne
19h00 Cocktail
20h30 Grande soirée des équipages à la SRH.

Dimanche 14 mai 2017 :

- 07h30 Petit-déjeuner des équipages.
08h00 Briefing des skippers.

4^{ème} course

- 09h00 Mise à disposition du Comité de Course pour le départ de la 4^{ème} course-
Parcours banane**

5^{ème} course À suivre parcours banane.

- 11h30 Arrivée ligne.
12h00 Cocktail
13h00 Déjeuner de clôture
14h00 Remise des prix.
15h00 Fin de l'événement.

Pour quelque motif que ce soit, notamment en fonction des conditions météorologiques et du choix des parcours nautiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme.